

# Communication de renseignements au titre du troisième pilier – State Street Trust Company, Canada

## Déclaration de communication

La présente communication de renseignements au titre du troisième pilier, établie au 30 septembre 2025, comporte des « déclarations prospectives », y compris des déclarations sur la situation financière, les résultats opérationnels et l'activité de State Street Trust Company Canada (« SSTCC ») qui ne se rapportent pas rigoureusement à des faits historiques, qui reposent sur des hypothèses de la direction et sont souvent désignées par une terminologie prospective telle que l'emploi du futur, ainsi que des verbes « estimer », « avoir l'intention de », « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « juger », ou des expressions similaires ou des variantes de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent comprendre, entre autres, des déclarations relatives à la liquidité et aux exigences des capitaux propres de SSTCC, sa stratégie commerciale, ses objectifs ou plans financiers et opérationnels, des projections de produits, bénéfiques (ou pertes), parts de marché ou d'autres prévisions financières, l'expansion et la croissance de son activité et de ses opérations et des dépenses en immobilisations à venir.

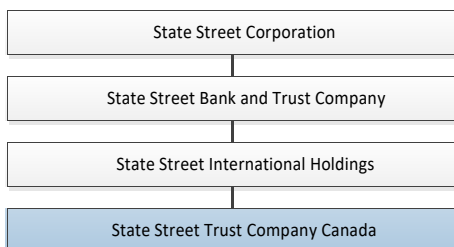
Les déclarations de nature prospective sont exposées à divers risques et incertitudes, qui évoluent au fil du temps, dépendent des attentes et hypothèses de la direction au moment où les hypothèses sont formulées et ne constituent pas des garanties de résultats à venir. Les attentes et hypothèses de la direction et la validité des déclarations prospectives sont susceptibles de changer en raison d'un vaste éventail de facteurs qui touchent les économies et marchés financiers canadiens et internationaux, en plus de facteurs propres à SSTCC. Les modifications de ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, peuvent amener la direction à revoir les attentes ou hypothèses sur lesquelles reposent les déclarations prospectives. En conséquence, l'ensemble des déclarations prospectives contenues dans la présente communication est assujéti à ces avertissements et aux résultats ou évolutions qui pourraient ne pas se concrétiser, selon les prévisions de la direction, ou qui pourraient, même s'ils se concrétisent, ne pas avoir les conséquences ou les effets attendus pour SSTCC, ses activités ou ses opérations. SSTCC ne reconnaît aucune obligation de mise à jour publique de ces déclarations prospectives à la lumière d'événements qui interviendraient après la date de publication de cette communication.

## 1. Champ d'application

### 1.1 Contexte

SSTCC est une institution financière fédérale réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). C'est une filiale directe à 100 % de State Street International Holdings (« SSIH ») et une filiale indirecte à 100 % de State Street Bank and Trust Company (« SSBT ») et de State Street Corporation (« SSC »). SSTCC fournit des services d'administration fiduciaire, d'agence de transferts, de comptabilité, et

d'administration et de garde à des clients institutionnels avertis au Canada. La structure de la participation décrite ci-dessus est présentée ci-après.



## 1.2 Accord de Bâle

Le 31 janvier 2022, le BSIF a publié ses règles définitives en matière de capitaux propres et de liquidités afin d'achever la mise en œuvre des réformes finales de Bâle III.<sup>1</sup> Les nouvelles règles sur les capitaux propres et les liquidités publiées en 2022 tiennent compte des caractéristiques du marché canadien avec les ajustements apportés à la ligne directrice NFP, à la ligne directrice Normes de liquidité, à la ligne directrice sur les exigences en matière de levier financier, à la ligne directrice Normes de capitaux propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB »), ainsi qu'aux exigences sur la communication de renseignements au titre du Pilier 3. La date de mise en œuvre des lignes directrices mises à jour pour SSTCC était le 1er avril 2023.

Conformément à la ligne directrice sur les normes de capitaux propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB), le BSIF divise les PMB en trois catégories aux fins de leurs besoins en capitaux propres et en liquidités en fonction des critères énoncés dans la ligne directrice sur les normes de capitaux propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt du BSIF, y compris la taille de l'actif et les activités de l'institution. SSTCC a été classé comme une PMB de catégorie II lors de la mise en œuvre des exigences révisées en matière de capitaux propres et de liquidité du BSIF le 1er avril 2023.

Il existe cinq principes directeurs pour les communications au titre du troisième pilier. Le troisième pilier complète le processus du premier pilier et du deuxième pilier du BSIF. Les principes sont les suivants :

- Les divulgations doivent être claires.
- Les divulgations doivent être exhaustives.
- Les divulgations doivent être pertinentes pour les utilisateurs.
- Les divulgations doivent être cohérentes dans le temps.
- Les divulgations doivent être comparables d'une PMB à l'autre

En novembre 2023, les modifications définitives apportées aux lignes directrices sur les communications au titre du troisième pilier visant à intégrer le risque de marché et d'ajustement de l'évaluation du crédit

(AEC) ont été publiées.

Ce document présente la communication de SSTCC, comme l'exige la ligne directrice sur la communication au titre du troisième pilier des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) (2025), publiée par le BSIF, le 20 février 2025. Les exigences actuelles du BSIF en matière de communication des principes de liquidité et de gestion du risque de taux d'intérêt demeurent en vigueur

### 1.3 Communication de renseignements au titre du troisième pilier

SSTCC a préparé sa déclaration au titre du troisième pilier conformément aux exigences énoncées dans Bâle III et dans la ligne directrice sur la communication au titre du troisième pilier du BSIF pour les exigences en matière de capitaux propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB). La communication au titre du troisième pilier intègre les cinq principes directeurs qui consistent à fournir une communication claire, exhaustive, cohérente et pertinente. Le format des divulgations permet de comparer les principaux risques et paramètres.

Dans le respect de sa Politique de communication au titre du troisième pilier de Bâle III, les communications de SSTCC au titre du troisième pilier sont approuvées par le Conseil de SSTCC et publiées chaque année ou plus fréquemment, le cas échéant.

## 2. Structure des capitaux propres

Le total des capitaux propres de SSTCC se compose entièrement de titres de capitaux propres de catégorie 1 (actions de base, bénéfiques non distribués et cumul des autres éléments du résultat étendu). Les capitaux propres de SSTCC sont générés directement par son résultat opérationnel.

Les détails de la structure des fonds propres de SSTCC sont publiés séparément sur le site Web de State Street Canada avec cette déclaration [Divulgaration réglementaire de State Street | State Street](#).

## 3. Suffisance des capitaux propres

Le BSIF estime qu'une institution financière est bien capitalisée si elle maintient un ratio cible de capitaux propres « tout compris » de capitaux propres de base de catégorie 1 équivalant à 10,5 % des RWA. Dans le cadre de son Processus interne d'évaluation de la suffisance des capitaux propres (« PIESFP »), par lequel SSTCC évalue ses risques importants et détermine son besoin en capitaux propres pour ses activités actuelles et futures, SSTCC effectue un examen de l'environnement économique et d'affaires actuel. SSTCC évalue ses activités actuelles, les nouvelles occasions potentielles, les risques importants et les plans connexes envisagés pour l'avenir.

Selon son analyse, la direction a conclu que SSTCC est suffisamment capitalisée pour soutenir ses stratégies et objectifs commerciaux et dépasse le minimum fixé par le règlement du BSIF en matière de plancher du ratio de capitaux propres interne et des capitaux propres d'une institution financière bien capitalisée.

L'information sur les ratios de fonds propres et de levier financier est accessible sur le site Web de State Street Canada à côté de la présente déclaration, à l'adresse suivante : [Divulgarion réglementaire de State Street](#) sous la rubrique **Divulgations réglementaires**.

## 4. Exposition au risque et évaluation du risque

### 4.1 Approche globale du risque

En tant que fournisseur de produits et de services, SSTCC supporte volontiers un certain niveau de risque commercial, à condition que ces risques puissent être repérés et gérés de manière économique et en tenant compte des considérations opérationnelles et de réputation. Les risques sont essentiellement gérés par la mise en place de procédures de contrôle interne ad hoc. SSTCC ne tient pas à subir des pertes importantes.

La gestion efficace du risque à SSTCC constitue une pratique intégrée aux affaires courantes et comprend, sans s'y limiter :

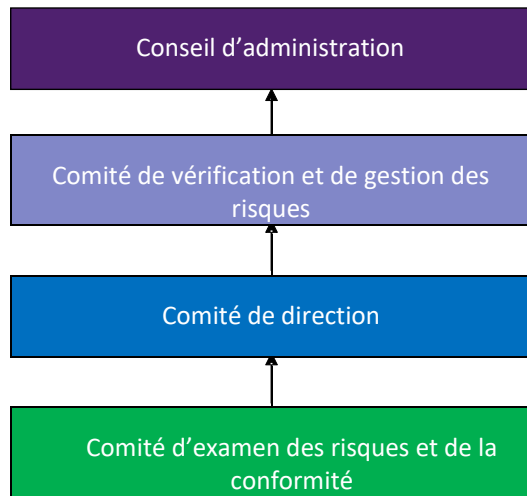
- i. Cohérence des mesures clés de la performance de l'entreprise, les niveaux de risque acceptables étant définis dans les cadres, les politiques et les pratiques de gestion du risque de SSTCC ;
- ii. Gestion efficace de tous les risques importants et des concentrations de risque ;
- iii. Une culture opérationnelle caractérisée par un niveau élevé de sensibilité au risque. Celle-ci s'applique à l'ensemble de SSTCC et de ses activités et s'accompagne de pratiques complètes d'atténuation du risque et d'efforts pour que le repérage et le signalement des risques potentiels soient intégrés comme une responsabilité fondamentale du personnel à tous les niveaux ;
- iv. Intégrité réputationnelle, qui assure le maintien de la position de confiance dont jouit SSTCC en tant que fournisseur de premier choix de services aux investisseurs institutionnels ;
- v. Respect des lois, règles, et réglementations en vigueur, et des pratiques et politiques propres à SSTCC pertinentes, ainsi que des politiques de SSBT et SSC qui s'appliquent à la situation ;
- vi. Respect de la Norme de conduite de State Street ainsi que des autres codes de conduite propres aux différentes entreprises.

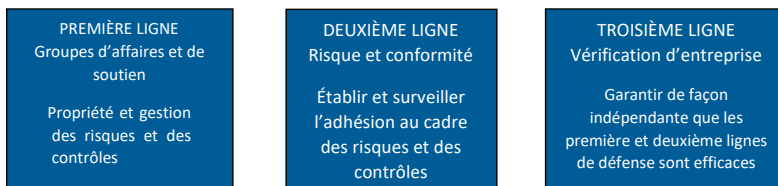
Nonobstant ce qui précède, un certain niveau de risque résiduel est indissociable du profil d'entreprise de SSTCC. Le potentiel de perte « imprévue » ou « inattendue » impose à SSTCC de maintenir des capitaux propres et des liquidités suffisants pour protéger ses intervenants tout en satisfaisant les exigences des autres parties intéressées. Le processus PIESFP de SSTCC garantit que les pertes inattendues et les risques sont repérés, évalués, mesurés, surveillés, gérés et rapportés dans toutes les grandes catégories de risque et reflétés dans le calcul des capitaux propres nécessaires. De plus, le plan de reprise de SSTCC fait partie intégrante de son cadre d'appétit pour le risque en ce qui concerne l'identification, la mesure, la surveillance, la gestion et la déclaration des tensions financières potentielles à SSTCC, particulièrement dans le continuum des tensions relatives aux capitaux propres et aux liquidités. Le programme de simulation de crise de SSTCC, qui complète ses méthodes de quantification des risques, est un autre outil qui appuie la gestion des capitaux propres et des liquidités de SSTCC. Les tests de résilience de SSTCC comportent plusieurs degrés de gravité, y compris les événements capables de générer le plus de dommages, que ce soit par l'ampleur d'une perte ou par une perte de réputation.

**Cadre de gouvernance :**

SSTCC suit une approche de la gouvernance et de la gestion du risque structurée et disciplinée, illustrée dans le diagramme ci-après. Le modèle de gouvernance des risques de SSTCC attribue des rôles, des responsabilités opérationnelles et financières à tous les principaux aspects de la gestion des risques, y compris au Conseil de SSTCC, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, les comités de gestion et la direction générale. Ces rôles, responsabilités opérationnelles et financières portent sur : (1) la prise en charge et la gestion du risque ; (2) la définition de politiques, de normes et de lignes directrices en matière de gestion du risque, la surveillance de l'efficacité de la gestion et du contrôle du risque, ainsi que la prévision de défis indépendants pour les secteurs d'activité et (3) une assurance indépendante (y compris l'examen et l'essai objectifs) de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion et du contrôle du risque.

Le diagramme ci-dessous illustre la structure de gouvernance des risques de SSTCC.





Le Comité de direction de SSTCC, son Comité d'examen des risques et de la conformité (collectivement, les « Comités »), le Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration et le Conseil se réunissent régulièrement pour examiner et discuter de sujets et de problèmes relatifs à la gestion des risques. Une identification des risques importants (« IRI ») annuelle, qui appuie l'identification, la mesure, l'évaluation et le contrôle des risques importants de SSTCC découlant de ses expositions et de ses activités commerciales, est effectuée par la direction de SSTCC et examinée par les Comités et le Conseil. Les rapports sur la gestion des principaux risques et de la conformité suivants sont également présentés à la direction, au Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil et/ou au Conseil :

- Rapport sur les indicateurs de risque clés (« IRC ») ;
- Rapport sur les risques fiduciaires ;
- Rapports de gestion de la conformité tels que le rapport de conformité, qui comprend le rapport d'une opinion trimestrielle sur les risques liés au programme de conformité, le résumé des obligations réglementaires et l'état des problèmes de conformité ;
- Rapports consolidés sur la gestion du risque d'entreprise, qui contiennent des points d'actualité sur des éléments tels que le risque opérationnel, les évolutions ou tendances relatives à l'état des principaux risques identifiés et les rapports sur l'état d'exposition au risque en relation avec les limites de l'appétit de SSTCC pour le risque, aux indicateurs d'alerte précoce de reprise et aux déclencheurs de reprise ;
- Rapports trimestriels sur les mesures financières, qui présentent l'évolution du ratio de capitaux propres, du ratio de levier et du ratio de couverture des liquidités et des flux de trésorerie nets cumulés de SSTCC, ainsi que la composition et la répartition de ses catégories d'actifs; et
- Rapports sur les états financiers trimestriels et analyse de la direction, comprenant un rapport sur la suffisance des capitaux propres.

En plus de ce qui précède, les services de vérification et de conformité du groupe de SSC mènent des revues complètes et indépendantes des systèmes de contrôle interne et évaluent la conformité avec les politiques du groupe et les lois et réglementations applicables. Des rapports formels d'audit et de conformité, comme indiqué ci-dessus, sont présentés ponctuellement à la direction et au Comité d'audit et de risque du Conseil d'administration de SSTCC.

#### 4.2 Gestion du risque par catégorie de risque

L'activité de SSTCC se concentre sur la prestation de services aux investisseurs institutionnels, tels que

les services de garde, d'administration fiduciaire, d'agence de transferts, de comptabilité et de services d'administration et de garde à des clients institutionnels avertis au Canada. Elle n'accorde pas de crédits ni n'accepte de dépôts d'aucun client. De ce fait, les risques importants auxquels SSTCC est potentiellement exposée sont principalement un risque opérationnel et un risque commercial.

#### 4.2.1 RISQUE OPÉRATIONNEL

SSTCC définit le risque opérationnel comme le risque d'erreurs ou d'omissions découlant de processus internes inadéquats ou défaillants avec un risque de préjudice financier, de réputation ou de franchise. En tant que fournisseur de produits et de services, SSTCC assume un certain niveau de risque opérationnel, qui est le risque le plus important auquel SSTCC est potentiellement exposée. SSTCC exerce également ses activités dans le cadre de la politique sur la gestion du risque opérationnel de SSTCC, et la politique sur le risque opérationnel et les lignes directrices complémentaires de SSC.

La politique de SSTCC consiste à gérer efficacement le risque opérationnel afin de soutenir l'atteinte de ses objectifs d'entreprise et de se conformer aux obligations réglementaires applicables. La politique de gestion des risques opérationnels de SSTCC définit les responsabilités des personnes et des comités directeurs en matière de supervision et de gestion des risques opérationnels et définit l'approche de trois lignes de défense de SSTCC en matière de gouvernance et de gestion des risques, fournissant un mandat général qui soutient la mise en œuvre du cadre de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») de SSTCC. Le cadre GRE de SSTCC décrit les politiques, les programmes, les processus et les outils conçus pour aider SSTCC à identifier, évaluer et mesurer les risques ; à surveiller les risques ; à évaluer et tester les contrôles ; à produire des rapports sur les risques ; et à prendre des décisions fondées sur les risques.

La gestion des risques opérationnels de SSTCC comprend l'atténuation par des politiques et des cadres tels que sa Politique de gestion des risques opérationnels, Cadre GRE, et la politique d'appétit pour les risques, ainsi que par des outils et des processus d'atténuation des risques, y compris des évaluations des risques comme son IRI annuelle, l'auto-évaluation du contrôle des risques (« AECR »), l'analyse des scénarios de risque opérationnel et la simulation de crise (chacun décrit plus loin ci-dessous); la surveillance et la production de rapports sur les risques opérationnels au moyen de rapports sur la gestion des risques et l'examen des rapports consolidés de GRE (y compris les rapports IRC) par les comités de gestion et le comité de vérification et de gestion des risques du conseil ; l'identification et l'évaluation des risques opérationnels liés aux nouvelles affaires et aux examens et approbations de produits ; l'élaboration de nouveaux contrôles et l'amélioration des contrôles existants ; et des examens indépendants des systèmes de contrôle interne par le service de vérification d'entreprise de SSC, dont les résultats sont communiqués à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil d'administration de SSTCC. SSTCC utilise également des mécanismes de transfert des risques comme l'assurance comme un autre moyen de gérer son exposition au risque.

En tant que deuxième ligne de défense, le Chef des risques de SSTCC et son équipe de GRE sont responsables de l'établissement et de la mise en œuvre du cadre de GRE de SSTCC, et des politiques, des normes, et des lignes directrices connexes ; de mener des activités de surveillance indépendamment des secteurs d'activité ou de la direction du secteur fonctionnel ; y compris la surveillance proactive, l'analyse et la production de rapports sur la gestion des risques opérationnels ; la conformité à l'appétit pour le risque opérationnel et à l'efficacité du contrôle de SSTCC sur une base d'entreprise ; mais pas pour les tâches quotidiennes nécessaires à la gestion du risque ; et fournir une évaluation objective des intrants et des extrants des secteurs d'activité et des secteurs fonctionnels des programmes de gestion des risques de SSTCC ; y compris la remise en question indépendante de la capacité des employés et des processus de SSTCC à mener à bien leurs activités commerciales de manière fiable, dans des circonstances

opérationnelles normales et plausiblement graves.

Comme indiqué ci-dessus, la direction de SSTCC effectue une IRI annuelle qui appuie l'identification, la mesure, l'évaluation et le contrôle des risques importants de SSTCC découlant de ses expositions et de ses activités commerciales. Les risques sont évalués dans des conditions de référence et de stress afin de mieux comprendre comment les expositions aux risques de SSTCC changent dans différentes conditions et d'identifier les risques qui pourraient ne devenir importants qu'en période de stress.

La direction de SSTCC effectue chaque année une AECR, lorsque les parties prenantes concernées dans la première et la deuxième ligne de défense identifient, évaluent et mesurent les risques non financiers, en mettant l'accent sur l'identification des changements importants dans l'environnement interne et/ou externe et des nouveaux risques non financiers à mesure que la structure organisationnelle, les services, les produits ou les paysages réglementaires ou commerciaux de SSTCC évoluent. Cela permet d'attirer l'attention de la direction générale sur les domaines dans lesquels le SSTCC est plus exposé aux risques, afin de soutenir la prise de décision fondée sur les risques et l'optimisation des contrôles. Les résultats de la AECR sont examinés par les comités et le Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil d'administration, et servent de base au programme IRI, au cadre d'appétit pour le risque et à la planification des capitaux de SSTCC.

SSTCC utilise une méthodologie d'analyse de scénarios de risque opérationnel et des outils d'appui pour faciliter une approche structurée de la quantification de son exposition au risque opérationnel (c'est-à-dire le capital de risque opérationnel supplémentaire du deuxième pilier) à l'aide d'un modèle statistique, en s'appuyant sur un jugement d'expert éclairé, répondant ainsi à la nécessité d'une estimation de l'exposition opérationnelle fondée sur le risque. Le SSTCC organise chaque année des ateliers d'analyse de scénarios de risque opérationnel au cours desquels il recueille l'avis de responsables opérationnels et d'experts en la matière et en gestion des risques afin d'obtenir des évaluations raisonnées de la probabilité et de l'impact sur les pertes de scénarios de risque opérationnel plausibles et de grande gravité pour les unités de mesure du risque opérationnel. Les estimations de gravité et de fréquence dérivées des ateliers d'analyse de scénarios sont ensuite saisies dans un modèle de simulation de crise Monte Carlo pour calculer la répartition des pertes pour chacune des unités de mesure et soutenir la détermination du capital de risque opérationnel complémentaire du deuxième pilier pour le PIESFP de SSTCC. Les résultats de l'analyse des scénarios de risque opérationnel et le programme de simulation de crise sont examinés par les Comités et le Conseil d'administration.

Comme indiqué ci-dessus, l'équipe de GRE de SSTCC prépare des rapports trimestriels consolidés de GRE qui contiennent des mises à jour sur des questions telles que les mises à jour des risques opérationnels (y compris un profil de risque opérationnel, les tendances des indicateurs de risque clés (« IRC »), l'analyse des événements externes, et les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail), le suivi des principaux risques définis dans la IRI annuelle de SSTCC ; et la déclaration du statut d'exposition au risque par rapport aux limites d'appétit pour le risque de SSTCC, les indicateurs d'avertissement précoce de rétablissement et les déclencheurs de rétablissement tels que définis dans le cadre d'appétit pour le risque de SSTCC et le plan de rétablissement de SSTCC. Ce rapport est examiné par le Comité d'examen du risque et de la conformité, le Comité de la haute direction et est signalé au Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration chaque trimestre.

Bien que le risque opérationnel soit inhérent aux services que SSTCC fournit à ses clients institutionnels et que la SSTCC accepte ainsi un certain niveau de risque opérationnel, SSTCC n'est pas prête à subir des pertes opérationnelles importantes. SSTCC cherche à gérer le risque opérationnel à un niveau conforme à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et opérationnels et à se conformer à ses obligations

contractuelles dans le but d'assurer un environnement opérationnel bien conçu et adéquatement contrôlé, y compris une forte culture de risque et de contrôle, dans le cadre de son appétit pour les risques opérationnels établis.

SSTCC a adopté l'approche Indicateurs de base pour le risque opérationnel. Dans le cadre du PIESFP, SSTCC a évalué, soumis à des simulations de crise et quantifié son potentiel d'exposition défavorable au risque opérationnel, et en a conclu que ses capitaux propres sont plus que suffisants pour faire face à ce risque, conformément à l'exigence d'horizon à trois ans du BSIF.

#### 4.2.2 RISQUE COMMERCIAL ET RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque commercial comprend tout risque résultant de changements affectant l'activité de SSTCC, notamment le risque que l'entreprise ne soit pas en mesure d'exécuter ses plans d'activités. SSTCC a évalué son risque commercial et son risque de concentration dans la catégorie du risque d'entreprise, car ces deux risques sont liés en raison de la taille et de la composition de la clientèle de SSTCC. L'exposition de SSTCC au risque commercial découle principalement de la stratégie de SSTCC qui consiste à servir les principaux clients institutionnels, et du risque subséquent de perte d'un client important. Compte tenu de la composition de ses activités, SSTCC présente une concentration naturelle avec des clients institutionnels importants et le risque commercial a été évalué comme étant un risque clé pour SSTCC. L'exposition potentielle à ce risque est atténuée essentiellement par un programme de gestion de la relation avec la clientèle de SSTCC qui se concentre sur les problèmes de service à la clientèle pour les grands comptes. En outre, des enquêtes de satisfaction de la clientèle sont effectuées périodiquement pour mesurer les niveaux de satisfaction des clients.

Bien que SSTCC présente une concentration naturelle avec d'importants clients institutionnels et cherche à conserver ses meilleures relations avec les clients et à accroître ses activités, elle s'efforce de générer des bénéfices durables et réguliers et d'éviter une volatilité extrême des revenus de services en évitant des concentrations excessives tant dans ses activités commerciales que dans ses expositions aux contreparties et aux clients.

Comme le risque commercial constitue une catégorie de risque importante pour SSTCC, une réserve de capitaux propres pour risque commercial « additif », deuxième pilier, a été incluse suite à l'évaluation et la simulation de crise concernant ce risque dans le PIESFP. Les ressources en capitaux propres de SSTCC sont suffisantes pour couvrir ses exigences des capitaux propres relatifs à ce risque à un horizon de trois ans.

#### 4.2.3 RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit le risque actuel ou potentiel pour les bénéficiaires et les capitaux propres de SSTCC résultant de l'inexécution par un obligé des modalités de tout contrat qui le lie à SSTCC ou d'une exécution non conforme à ce qui était convenu. Ce risque peut comprendre un risque résiduel, le risque de crédit afférent à la titrisation et un risque transfrontière (ou de transfert).

L'exposition directe de SSTCC au risque de crédit est limitée aux comptes débiteurs pour les services rendus et les placements dans les titres aux fins de gestion du risque de liquidité. SSTCC n'accorde pas de crédit sous forme de prêts ou d'avances, ne fournit pas de garanties et n'a pas de passifs éventuels à rembourser ni de transactions hors bilan qui exposent SSTCC au risque de perte économique ou à d'autres dettes ou réclamations. Les placements de SSTCC consistent en des titres liquides de haute qualité qui sont assujettis à sa stratégie de répartition des placements (y compris les cotes de risque de crédit minimales des émetteurs

de titres par les principales agences indépendantes de notation du crédit au moment de l'achat) ainsi qu'à la gouvernance et à la surveillance de la gestion établies dans la politique d'investissement et de prêt de SSTCC. Donc, le risque de crédit de contrepartie associé à ces placements est faible. Par conséquent, la direction a évalué le risque de crédit direct comme faible, principalement en raison de la grande qualité de solvabilité des clients institutionnels importants. SSTCC gère son exposition au risque de crédit en faisant preuve de diligence raisonnable à l'égard de ses clients et contreparties actuels et éventuels, y compris la surveillance des expositions au risque de crédit, en particulier les créances plus anciennes. SSTCC se conforme aux politiques de SSC en matière de suivi, de signalement, de constitution de réserves et de présentation de rapports sur les créances plus anciennes.

SSTCC accepte le risque de crédit, principalement sous la forme de comptes débiteurs pour services rendus, ce qui est effectué dans un environnement de contrôle qui comprend une analyse complète de la solvabilité des contreparties et une surveillance continue par la direction de SSTCC des comptes débiteurs pour services rendus. La déclaration des comptes débiteurs facturés chronologiquement pour les services rendus est examinée par le Comité d'examen du risque et de la conformité, le Comité de la haute direction et le Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration tous les trimestres.

#### 4.2.4 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque du marché est défini comme étant le risque de perte susceptible de résulter de mouvements du marché à grande échelle, tels que les changements dans le niveau général des taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change et les prix des marchandises. Ce risque comprend le risque de change et le risque des taux d'intérêt, que SSTCC définit comme le risque actuel ou potentiel pour les bénéficiaires et les capitaux propres résultant de fluctuations défavorables des taux de change des devises.

L'exposition directe de SSTCC au risque de marché est limitée aux fluctuations de taux de change liées au respect de ses obligations financières en dollars américains et à ses placements dans des titres liquides de haute qualité à des fins de liquidité, qui sont comptabilisés à la valeur de marché. Ces titres doivent être cotés de AA- à AAA ou plus au moment de l'achat. Le risque de change direct de SSTCC est lié à la trésorerie en dollars américains, aux comptes débiteurs et créditeurs et au dépôt auprès des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») sur le bilan de SSTCC et il est considéré comme étant négligeable. Les postes du bilan libellés en devises étrangères constituent un petit élément du bilan global de SSTCC. Les actifs et les passifs en dollars américains de SSTCC sont uniquement exposés au risque de change pendant la période nécessaire à la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs libellés en devises. SSTCC respecte les procédures du groupe en matière de gestion, de réévaluation et de comptabilisation des plus-values ou moins-values associées aux actifs libellés en devises.

SSTCC accepte le risque de marché associé à son exposition directe aux fluctuations du taux de change liées au respect de ses obligations financières libellées en dollars américains et ses placements dans des titres liquides de haute qualité.

#### 4.2.5 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Le taux d'intérêt hors portefeuille de négociation est défini par SSTCC comme l'impact potentiel des mouvements défavorables des taux d'intérêt hors portefeuille de négociation, et l'impact que ces mouvements peuvent avoir sur la valeur économique de ses actifs et passifs et sur les flux de trésorerie futurs prévus. L'exposition au risque de taux d'intérêt hors portefeuille de négociation de SSTCC se limite

aux dépôts auprès de CDS, aux soldes détenus auprès des institutions financières réglementées, à ses actifs liquides de haute qualité ainsi qu'à ses avoirs en espèces auprès des filiales (y compris ses dépôts portant intérêt avec des échéances de 180 jours ou moins). SSTCC détient des titres liquides de haute qualité qui sont comptabilisés à la valeur du marché, car ils sont disponibles à la vente. Ces titres doivent être cotés de AA- à AAA ou plus au moment de l'achat. Le risque de taux d'intérêt direct de SSTCC est considéré comme faible et se limite à assurer la conformité à l'égard des exigences réglementaires et la génération de rendements appropriés pour la position de trésorerie de SSTCC. Ce risque est soigneusement contrôlé par des limites appropriées sur la valeur économique des sensibilités aux capitaux propres aux changements des taux d'intérêt.

SSTCC accepte le risque de taux d'intérêt associé à ses dépôts auprès de CDS, aux soldes détenus auprès des institutions financières réglementées, à ses actifs liquides de haute qualité ainsi qu'à ses avoirs en espèces auprès des filiales (y compris ses dépôts portant intérêt).

#### 4.2.6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est défini comme étant le potentiel de perte résultant de la détention de liquidités insuffisantes pour survivre à un événement déclenchant un appel de liquidité. SSTCC estime que le risque de liquidité est faible et comprend les décalages temporels entre les montants à payer et les créances. La direction considère que SSTCC est hautement liquide compte tenu des projections d'activité actuelles et futures et eu égard à la nature des services qu'elle fournit.

SSTCC gère son risque de liquidité par la prévision des flux de trésorerie et des activités d'investissement et de financement prévues, l'examen et l'approbation par la direction des dépenses prévues, le processus de mise à l'essai des scénarios du PIESFP et la conformité à sa politique et à sa norme de gestion des liquidités ainsi qu'aux lignes directrices sur les liquidités de la SSC qui lui sont applicables.

Le processus de gestion de la liquidité par SSTCC comprend un certain nombre d'objectifs internes de gestion des liquidités destinés à garantir que SSTCC dispose de suffisamment de fonds pour honorer ses engagements à leur échéance, tant en situation normale qu'en situation de tension. SSTCC détient un stock d'actifs liquides de haute qualité pour répondre à la fois aux besoins de l'entreprise et aux exigences réglementaires.

SSTCC n'est pas disposée à exercer ses activités sans liquidités suffisantes pour satisfaire à ses exigences opérationnelles et réglementaires, tant dans le cadre du statu quo que dans des conditions de stress.

#### 4.2.7 RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Le modèle d'affaires de SSTCC est fondé sur sa réputation et SSTCC reconnaît que la valeur de la marque State Street est son atout le plus précieux et irremplaçable.

Le risque d'atteinte à la réputation chez SSTCC découle de la forte interconnexion entre les catégories de risques, principalement le risque opérationnel, le risque lié à la conformité réglementaire, le risque commercial et le risque de concentration. Les atteintes à la réputation causées directement ou indirectement par les activités de SSTCC ou par des facteurs externes (y compris les sociétés affiliées de SSTCC) peuvent entraîner une baisse des revenus, une diminution de la valeur pour les actionnaires, l'attrition de la clientèle et une perte de confiance avec toutes les parties prenantes. Pour ces raisons,

SSTCC s'efforce de mener ses activités en respectant les normes les plus élevées de professionnalisme, d'équité, d'éthique et d'intégrité.

SSTCC s'engage à favoriser et à maintenir des pratiques et des contrôles commerciaux qui sont conformes à une culture d'excellence, à des normes éthiques élevées et à de solides engagements envers ses employés, ses clients, les organismes de réglementation et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités. Les lignes directrices et les structures de gouvernance existantes comprennent une surveillance indépendante assurée par des comités axés sur les risques et des fonctions d'entreprise, notamment la gestion du risque d'entreprise, la conformité de l'entreprise et la division de la vérification d'entreprise de SSC.

SSTCC ne souhaite pas s'exposer à des risques d'atteinte à sa réputation et elle maintient une tolérance zéro pour les comportements non éthiques. Tous les employés doivent se conformer à la norme de conduite de State Street. Les employés doivent suivre une formation annuelle obligatoire sur les programmes conçus pour protéger la réputation de State Street.

SSTCC cherche à éviter les relations d'affaires avec des personnes ou des entités commerciales où une telle participation pourrait nuire à la réputation de State Street. SSTCC offre une formation appropriée en matière de

lutte contre le blanchiment d'argent et met en application des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance du client afin de vérifier la réputation et l'intégrité de ses clients.

#### 4.2.8 RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le risque lié à la conformité réglementaire représente le risque de sanctions juridiques ou réglementaires, la perte financière importante ou les atteintes à la réputation que SSTCC peut subir en raison de son défaut important qui est de se conformer aux règles finales applicables, aux lois et règlements, aux directives réglementaires officielles, et aux normes de l'organisme d'autoréglementation qui réglementent les activités et les fonctions des services financiers de SSTCC qui soutiennent ces activités (« obligations réglementaires ») dans les juridictions où SSTCC exerce ses activités et fournit des services.

La politique de SSTCC consiste à gérer efficacement le risque lié à la conformité réglementaire afin de soutenir l'atteinte de ses objectifs d'entreprise et de se conformer aux obligations réglementaires. Le défaut de se conformer aux obligations réglementaires et de réagir rapidement à l'évolution du contexte réglementaire pourrait avoir une incidence générale sur la valeur des franchises et entraîner des sanctions réglementaires ou juridiques, des pertes financières importantes ou une atteinte à la réputation.

SSTCC ne se livre pas sciemment à des activités qui sont illégales ou qui pourraient miner la confiance de ses intervenants et des parties intéressées. Tous les employés de SSTCC sont tenus de se conformer à toutes les obligations réglementaires et à tous les codes internes et externes qui régissent leurs activités.

#### 4.2.9 RISQUE LIÉ À LA TECHNOLOGIE ET À LA RÉSILIENCE

Le risque lié à la technologie et à la résilience est l'incapacité d'atteindre de manière significative les objectifs stratégiques, financiers et opérationnels en raison de problèmes découlant de l'utilisation, de la propriété, de l'exploitation, de la participation, de l'influence et de l'adoption des technologies de l'information ou de l'incapacité de détecter, de prévenir, de réagir et de se remettre efficacement des défaillances opérationnelles et technologiques qui peuvent avoir une incidence sur la prestation de services commerciaux essentiels aux clients de SSTCC et aux marchés financiers. Cela inclut les questions de technologie, de cybersécurité et de

résilience liées aux produits et services fournis par des tiers, des équipes de technologie de l'information (« TI ») ou du personnel non informatique.

SSTCC gère les risques liés aux technologies de l'information et à la résilience, y compris les risques liés à la cybersécurité et à la sécurité de l'information, dans le but de respecter ses obligations réglementaires et contractuelles, ses obligations fiduciaires et autres obligations juridiques, ses politiques et normes, ses objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que de respecter les engagements des clients. Il atteint cet objectif grâce aux politiques de cybersécurité et de continuité d'entreprise, contrôles et procédures d'exploitation en matière de technologie de l'information de SSC, ainsi qu'à la mise en œuvre des fonctions de gouvernance, de surveillance et d'assurance.

SSTCC reconnaît que les risques liés à la technologie et à la résilience sont intrinsèques à ses activités, mais elle n'est pas disposée à subir une interruption matérielle de ses activités en raison de défaillances du système. SSTCC cherche à réduire les risques liés à la technologie et à la résilience à un niveau minimum atteignable, mais reconnaît que cela doit être équilibré par rapport à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.

#### 4.2.10 RISQUE DE TITRISATION

Le risque de titrisation est le risque que les ressources en capitaux propres détenues par une institution concernant les actifs qu'elle a titrisés soient insuffisantes eu égard à la substance économique de l'opération et, notamment, au degré de transfert du risque réalisé. Ce risque ne s'applique pas à SSTCC, puisqu'elle ne titre pas d'actifs et n'investit pas dans des produits titrisés.

#### 4.2.11 RISQUE SYSTÉMIQUE

Le risque systémique est le risque associé aux liens et interdépendances au sein d'un système ou d'un marché, alors que la défaillance d'une entité ou d'un groupe d'entités donné pourrait provoquer des défaillances en cascade, qui ont le potentiel de provoquer l'insolvabilité ou d'entraîner l'effondrement de tout le système ou du marché dans son ensemble.

Les marchés financiers sont caractérisés par des interconnexions nombreuses entre les institutions financières. SSTCC est exposée à un risque systémique direct du point de vue des bénéfices, provenant de ses clients qui sont des institutions financières ou qui ont investi dans des institutions financières. La vulnérabilité directe des résultats de SSTCC est associée à l'incidence du marché sur la valeur des actifs de ses clients qu'elle a en garde qui, à son tour, aurait une incidence sur les frais d'administration de SSTCC. Les clients de SSTCC sont des investisseurs institutionnels de grande taille et sophistiqués.

SSTCC est également concernée indirectement par le risque systémique en tant que filiale de SSC, désignée banque d'importance systémique mondiale (« BISM »). Au 30 septembre 2025, SSC et SSBT dépassent les seuils minimaux réglementaires fixés par le cadre réglementaire américain sur la suffisance des capitaux propres.

#### 4.2.12 RISQUE DE RÉMUNÉRATION

Le risque de compensation est le risque de décalage entre le système de compensation d'une institution et les pratiques prudentes en matière de prise de risque, qui peut avoir une incidence négative sur le caractère sûr et sain de l'entité. SSTCC estime que ses pratiques de compensation sont conformes à son profil de

Commented [DH1]: Suzette, please confirm that as of Sept. 30, 2025, SSC and SSBT are above their regulatory minimum thresholds.

Commented [SJ2R1]: @Hunt, Dennis I will send a note to the capital team to confirm this.

Commented [SJ3R1]: @Hunt, Dennis The Capital team has confirmed this statement is still correct.

risque et que sa structure de compensation ne l'expose pas à un niveau de risque exagéré.

Un résumé complet des pratiques de rémunération de SSTCC est publié séparément sur le site Web de State Street Canada de même que la présente déclaration [Divulgateion réglementaire de State Street | State Street](#) -sous la rubrique **Divulgations réglementaires**.

#### 4.2.13 RISQUE AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

Les risques au niveau de l'entreprise sont des risques financiers et non financiers qui concernent toute l'organisation, et comprennent l'interaction de multiples risques importants, de multiples risques non importants et l'interaction d'un risque non important avec d'autres événements et situations entraînant des dommages importants.

SSTCC reconnaît l'existence d'un potentiel d'interconnectivité entre tous ses risques. La gestion du risque d'entreprise (« GRE ») de SSTCC décrit les processus et les outils conçus pour identifier des événements potentiels susceptibles de toucher SSTCC, gérer le risque dans les limites de l'appétit pour le risque approuvé de SSTCC et fournir des garanties raisonnables d'accomplissement des objectifs de SSTCC. En outre, le Dispositif GRE de SSTCC est destiné à déterminer comment les différentes composantes de son programme de gestion du risque interagissent et contribuent à la gestion des différentes catégories de risques auxquels SSTCC est potentiellement exposée.

#### 4.2.14 RISQUE DE GROUPE

Le risque de groupe est le risque que la situation financière d'une institution soit affectée négativement par ses relations (financières ou non financières) avec d'autres entités du même groupe ou par les risques qui peuvent affecter la situation financière de l'ensemble du groupe.

SSTCC reconnaît qu'elle peut obtenir des rendements accrus en favorisant une forte coopération et coordination avec d'autres entités de State Street, y compris celles du Canada. Elle bénéficie également du soutien reçu de SSBT. Il existe des ententes interentreprises en place qui officialisent les accords concernant les services fournis entre SSTCC et d'autres entités de State Street.

L'impact direct de SSTCC résultant du risque de groupe découle du risque pour la réputation associé à la prestation de services qui lui sont fournis par d'autres entités de State Street ou par elle à d'autres entités de State Street. Le risque de groupe de SSTCC est atténué par le fait que d'autres unités commerciales qui exercent leurs activités au sein du groupe State Street sont assujetties aux mêmes politiques de SSC que SSTCC, comme la Politique de gestion du risque d'entreprise de SSC, qui énonce la philosophie de gestion du risque de SSC et le cadre mondial qui appuie cette philosophie.